

ARREST DU PARLEMENT,

QUI supprime un Ecrit , intitulé *Mandement de M. l'Evêque de Montauban, pour faire chanter le Te Deum en Actions de Graces de la Naissance de M. le Duc d'Aquitaine.*

Du 5. Novembre 1753.

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT.

CE jourd'hui le Procureur Général du Roi étant entré, a dit :

MESSIEURS,

Il s'est répandu dans le Ressort un Ecrit imprimé , qui a pour Titre *Mandement de M. l'Evêque de Montauban , pour faire chanter le Te Deum en Actions de Graces de la Naissance de*

M. le Duc d'Aquitaine. Nous venons vous le déferer. Quelle sera votre surprise, MESSIEURS, lorsque vous verrés dans cet Ouvrage l'Auteur abandonner son Sujet, pour s'égarer dans des détails aussi déplacés que peu exacts sur l'Histoire d'Angleterre & sur les Droits de ses Souverains; se livrer sans prétexte & sans ménagement à la déclamation la plus vive contre une Nation qui nous est unie par les liens de la Paix & des Traités les plus solennels! Et quel a pû être l'objet d'une digression aussi singulière? C'est ce que nous n'entreprendrons pas de pénétrer. Pourrions-nous jamais nous fixer sur les contradictions & les inconséquences répandues dans cet Ecrit? Il nous suffira donc d'observer qu'on ne sçauroit y reconnoître le caractère & les sentimens d'un Evêque, par Etat Ministre de Paix & de Charité; que si cet Ouvrage est d'un côté aussi indécent qu'inconsidéré, il n'en est pas moins, d'autre part, dangereux par les différentes interprétations dont il peut être susceptible.

Par ces raisons & considérations nous réquerons la Cour ordonner que ledit Ecrit sera & demeurera supprimé, & qu'à cet effet tous ceux qui en ont des Exemplaires seront tenus de les re-

mettre incessamment au Greffe de la Cour , pour y être pareillement supprimés ; faire défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres Personnes de le réimprimer , vendre , debiter , distribuer ni colporter , sous les peines de Droit ; & que l'Arrêt que la Cour va rendre sera imprimé , lû , publié & affiché par tout où besoin sera.

Le Procureur Général retiré , après avoir laissé ledit Ecrit sur le Bureau, LA COUR, vû ledit Ecrit , euë Délibération , a ordonné & ordonne que l'Ecrit intitulé *Mandement de M. l'Evêque de Montauban , pour faire chanter le Te Deum en Actions de Graces de la Naissance de M. le Duc d'Aquitaine* , sera & demeurera supprimé , & qu'à cet effet ceux qui en ont des Exemplaires seront tenus de les remettre incessamment au Greffe de la Cour , pour y être pareillement supprimés. A fait & fait inhibitions & défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres Personnes de le réimprimer , vendre , debiter , distribuer ni colporter , sous les peines de Droit. A ordonné & ordonne que le présent Arrêt sera imprimé , lû , publié & affiché par tout où besoin sera. PRONONCE' à Toulouse , en Parlement , le cinquième Novembre mil sept cens cinquante-

trois. Collationné, BARRAU. Contrôlé, VER-
LHAC. *Monsieur DE PUJOL, Rap-
porteur.*

*Collationné par nous Ecuyer, Conseiller - Secrétaire
du Roi, Maison, Couronne de France, Au-
diencier en la Chancellerie de Languedoc près le
Parlement de Toulouse,*

A TOULOUSE,

De l'Imprimerie de M^e BERNARD PIJON, Avocat,
Seul Imprimeur du Roi & de la Cour, chés la Veuve
Lecamus.

Reponse du roy aux deputez d'Angleterre du 20.^e
Jhr 1755.

La fidelité de mon parlement m'est connue
je sais que toute sa conduite ne tend qu'à
faire exécuter ma déclaration du 2. Septemb.
j'entends quelle soit inviolablement observée
je suis parvenu la partie à rétablir la paix
j'espère y réussir tout à fait. d'ailleurs je serai
fâché que quelque loque m'obligeât de sortir
des bornes de moderation que je me suis prescrites
j'entends et je prétends qu'on administre sans
difficulté les sacremens aux catholiques de mon
royaume

[Faint, illegible handwriting in a cursive script, likely from a 17th or 18th-century manuscript. The text is written in brown ink on aged, yellowed paper.]

— Boucouse —

Déclaration du Roi - Capitation
Ecclef.

arrêt. (Régne d'Ally)

Censure de Grades (Montauban)

Censure. Lettre de M^r l'Evêque de Rodez.

Déclaration du Roi - Refus des Parlementaires
de reprendre leurs fonctions.

Condamnation d'un Eccl^e d'un Evêque de Langue d'Oc
arrêt. Bulle Unigenitus [Paris] -

Arrêt Parlementaire supprimé

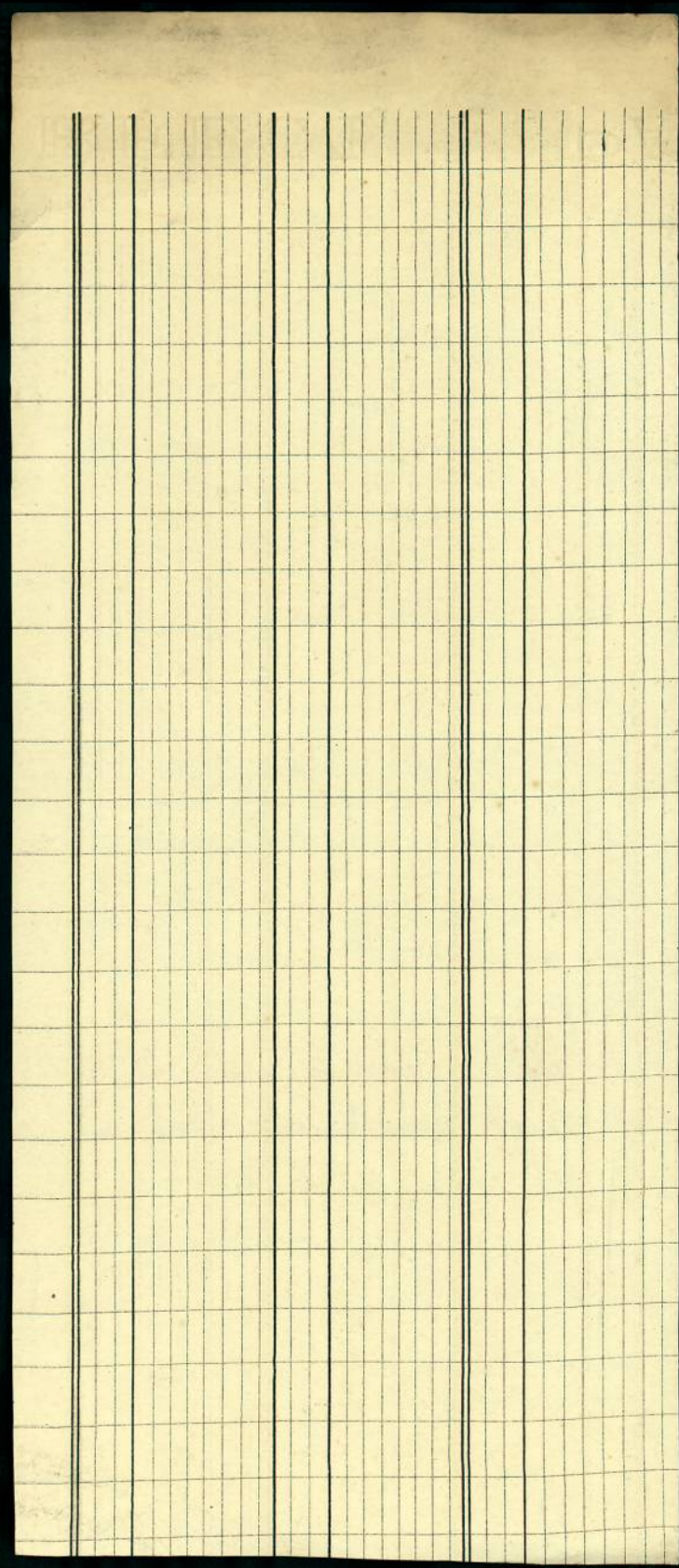
Maintien de l'Evêque de Montauban.

Arrêt condamnant un eccl^e qui oppose à Bulle Unigenitus

14 Arrêt condamnant un Evêque Eccl^e.

Appelés

- 1 Arrêt supprimant les Jureurs & Maîtrise.
- 2 Arrêt supprimant une thèse de théologie.
- 3 Arrêt condamnant des discours politiques.





ÉDITS
&
ARRÊTS
6



